

Les Jeunes MR souhaitent refédéraliser la compétence Sport en Belgique et soutiennent le projet de création d'un Centre national pour le sport de haut niveau.

C'est à la fin du XXe siècle que les premières fédérations sportives se sont organisées afin de structurer la pratique du sport mais également l'organisation de compétitions entre les différents clubs affiliés à ces dernières. Ces fédérations se sont vues subsidiées à partir de 1948 par l'État belge à la condition, pour le moins cocasse au vu du contexte actuel, que ces dernières soient nationales.

Le sport, comme beaucoup d'autres matières, a suivi un développement similaire à celui de l'État belge. D'abord très centré et national, pour ensuite subir les forces régionalistes centrifuges et voir les pôles de décisions se déplacer vers les communautés. En effet, lors de la première réforme de l'État, le sport fut considéré comme une matière relevant du domaine culturel et a été, à ce titre, communautarisé. Cependant, ce n'est qu'à partir de 1978 que les fédérations autrefois nationales ont eu la possibilité de se diviser en fédérations communautaires. Cette scission était optionnelle mais les fédérations qui choisissaient de rester nationales renonçaient aux subsides de leur communauté respective.

Certaines fédérations ont mis plusieurs dizaines d'années à se scinder. Dernier exemple en date, avec l'Association Royale Belge de Hockey (ARBH) qui n'a sauté le pas qu'en 2014.

Cette communautarisation n'a pas été complète et cette scission ne fait pas des Communautés les dépositaires de toutes les compétences sur les politiques sportives. En effet, d'autres niveaux de pouvoirs entreprennent des politiques en lien avec la pratique sportive : le Fédéral, les Régions, les Provinces mais aussi les Communes.

Le Fédéral continue, par exemple, à encadrer et assurer la sécurité des matchs de football professionnels dit « risqués », la gestion des infrastructures sportives est confiée à la Région wallonne, les communes, via l'intermédiaire d'un échevin qui possède des compétences en matière de sport, exercent des compétences propres à leur territoire et à leurs infrastructures.

Les Jeunes MR souhaitent refédéraliser la compétence Sport en Belgique et soutiennent le projet de création d'un Centre national pour le sport de haut niveau.

Niveau de pouvoir	Autorité fédérale	Communauté	Région	Province	Commune
Intervenants	Ministre de la Justice	Ministre des Sports	Ministre de l'Aménagement du territoire	Gouverneur	Bourgmestre
	Ministre de l'Intérieur	Ministre de la Santé		Député provincial des Sports (Région wallonne) / député des Sports (Région flammande)	Échevin des Sports
	Ministre des Finances		Ministre de l'Emploi		
	Ministre de la Politique scientifique				

S'ajoute à cela le fait que les Fédérations communautaires remplissent des missions habituellement dévolues à des Fédérations nationales dans d'autres pays. Mais ce n'est pas tout, la plupart des Fédérations communautaires ont dû créer des entités nationales. En effet, les Fédérations internationales ne reconnaissent qu'une seule Fédération par pays. Ces Fédérations nationales sont bien souvent composées de représentants des Fédérations communautaires et s'occupent de l'organisation des compétitions nationales et de la coordination des équipes nationales à l'échelon mondial. Elles sont financées par les Communautés. La Belgique n'est décidément jamais à un surréalisme prêt.

Aux Jeunes MR, nous avons déjà évoqué par le passé l'imbroglie que peut parfois engendrer notre lasagne institutionnelle au détriment de la bonne gouvernance et de l'efficacité. Ce constat est valable dans des matières diverses comme l'Énergie, le Climat ou encore le commerce extérieur. Ce bilan semble également d'application pour le sport dont les compétences sont complètement éclatées à différents niveaux de pouvoir.